

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **du mercredi 18 septembre 2019**

Le dix-huit septembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

### Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Bruno ALAMICHEL, Michel DAUPTAIN, Pierre COUTURIER, Christian LAPEYRE, Myriam ROUILLARD, Eric TABARINO, Henri FERRO, Lydia GALOPIN, Sophie GOUMAZ, Axel TROTIGNON, Lionel GUYOMARD

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique VAUDELLE donne pouvoir à Yves MARIE  
Sylvie DOUCET donne pouvoir à Jack PROUTHEAU  
Alexandre DAVAL donne pouvoir à Lionel GUYOMARD

### Absents excusés :

Adrienne PETIT, Murielle MARINELLI-LAVIGNE, Elodie GRYGULA, Antony DOUEZY et David BOURGEOIS

### Absentes :

Peggy GUILLER et Nathalie BIETRY

Le Maire nomme Christian LAPEYRE secrétaire de séance.

### Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2019

Aucune remarque n'est formulée.

*Le compte rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents moins une abstention pour absence.*

## **I / INFORMATIONS**

### **Comptes rendus, rapports et courriers divers**

#### *Commune :*

- Compte rendu de la Commission Urbanisme du 29 juillet ;
- Compte rendu de la Commission des Finances/Travaux du 28 juin, relatif à la préparation avec le maître d'œuvre des travaux de la salle polyvalente ;
- Compte rendu de la réunion du 9 juillet relative à la préparation des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le secteur de Montlouet ;
- Compte rendu de la réunion du 11 juillet relative à la préparation du transfert de compétence eau/Assainissement.

#### *Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France :*

- Comptes rendus des séances du Bureau du 13 juin, 22 et 28 août ;
- Comptes rendus des séances des Conseils Communautaires des 27 juin et 11 juillet ;

- Compte rendu et annexe de la réunion du 29 août concernant l'organisation des transports publics et de la mobilité.

Le Maire fait lecture de la liste des documents transmis.

Eric TABARINO revient sur le compte rendu de Bureau du 28 août : Il a noté que la Commune de Gallardon n'est pas concernée par le dispositif « Maison France Service ». Le Maire explique que ce sont les anciens Chefs de Canton qui sont ciblés. Il a toutefois adressé un courriel au Secrétaire Général de la Préfecture pour l'informer que la Commune, via la Maison des Services Sociaux, a déjà développé un certain nombre de services listés dans la charte des Maisons France Service.

Cette réflexion s'inscrit, notamment, dans l'actuel désengagement de l'Etat relatif à la DGFIP. Il s'agit donc de proposer des services de l'Etat, pris en charge par les Collectivités Territoriales contre financement (30 000 €/an). Le Maire évoque les « rendez-vous vidéo » qui permettent aux administrés d'être mis en relation avec les représentants de l'Etat. Le Maire propose qu'il adresse le courriel adressé à la préfecture à l'ensemble des membres du Conseil.

Pierre COUTURIER se renseigne sur la continuité du financement de l'aérodrome par l'Etat. A priori, c'est toujours le cas (50 000 €/an).

## II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

### 1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom	terrain	Cadastre	Superficie	
25/06/2019	MAITRE PLEAU	SALAUN	7/9 GRANDE RUE DE MONTLOUET	266 B 476/477/478/614 /617/1432/1433	6399 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 25/06/2019
25/06/2019	MAITRE MUNOZ	CONSORTS COULON	3 IMPASSE COUR DES MIRACLES	AC 993	278 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 25/06/2019
26/06/2019	MAITRE POIX	RIGAUD	24 AVENUE DE LA GARE	AD 387	416 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 26/06/2019
27/06/2019	MAITRE PUEYO	DESTREBECQ	6 ROUTE D'EPERON	ZK 419	591 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 27/06/2019
17/07/2019	MAITRE POIX	LEFEVRE	51 RUE DE MAINTENON	AD 474/476/475/477	941 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 18/07/2019
29/07/2019	MAITRE BOZELLEC	DAUTRICHE	7 RUE DES FINETTES	ZK 661	601 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 29/07/2019
30/07/2019	MAITRE MUNOZ	CONSORTS AVICEAU	44 ROUTE D AUNEAU	AB 262	1626 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 30/07/2020
08/08/2019	MAITRE JOURDIN	GAMEIRO DA MOTA LONGO	1 IMPASSE DU CŒUR A MARGOT	AC 842	367 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 09/08/2019
05/09/2019	MAITRE MUNOZ	BERTHEAU/PETIT	1 ROUTE D AUNEAU	AC 943	177 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 05/09/2019
05/09/2019	MAITRE MUNOZ	COSTA/SALUZZO	FAUBOURG DE LA BRETONNIERE	AC 755	83 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 05/09/2019
05/09/2019	MAITRE MUNOZ	COGNART/LUCAS	26 BIS ROUTE D AUNEAU	AB 312	925 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 05/09/2019
09/09/2019	MAITRE MUNOZ	CONSORTS HOUSSU	12 RUE GUY POUILLE	AC 1010	126 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 09/09/2019

### 2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 25 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
PFM Stéphane PERCHE	Reprise de 10 concessions	Cimetière	6 670.00	8 004.00	INV
PROMOSOFT	Ordinateur	Ecole élémentaire	970.42	1 164.50	INV

Le Maire fait lecture de la liste des achats.

Les reprises des concessions se dérouleront à partir de mi-octobre pour une durée d'environ quinze jours. Pour ce faire, Sophie GOUMAZ précise que le cimetière sera fermé tous les jours (hors week-end) de 8h00 à 14h00. L'information sera donnée par voie d'affichage, sur la borne lumineuse et sur le site internet. Le Maire précise que le cimetière ne sera pas fermé la semaine précédant la Toussaint.

### III / DECISIONS – DELIBERATIONS

#### 1. Créations de postes dans le cadre des avancements de grade

Comme chaque année, le Centre de Gestion liste les agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade aux choix ou après examen professionnel. La Commune peut également proposer des personnels dans le cadre de la promotion interne.

Pour l'année 2019, et conformément à la délibération n° 038/2011 fixant les quotas d'avancement de grade de la Commune, le Maire a validé cinq propositions d'avancement de grade aux choix (avis favorable de la CAP du 27 juin 2019).

Compte tenu de l'absence de ces postes au tableau des effectifs. Le Maire propose donc de les créer afin de nommer les agents à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Il ajoute que ces avancements s'inscrivent dans le déroulement normal de carrière des agents et qu'ils n'ont que peu d'incidence financière.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la création :

- d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 21h/semaine ;

pour adopter conformément, la modification du tableau des effectifs ;

pour inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Situation actuelle (depuis le 02/07/2019)			Situation future (à compter du 12/10/2019)		
Grades	Postes		Grades	Postes	
	Existants	Pourvus		Existants	Pourvus
<i>Filière Administrative</i>			<i>Filière Administrative</i>		
Attaché principal	1	1	Attaché principal	1	1
Attaché	0	0	Attaché	0	0
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> cl	0	0	Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> cl	0	0
Rédacteur	0	0	Rédacteur	0	0
Adj adm Principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1	Adj adm Principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1
Adj adm Principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0	Adj adm Principal 2 <sup>e</sup> cl	1	1
Adj adm	3	3	Adj adm	3	2
<i>Filière technique</i>			<i>Filière technique</i>		
Technicien principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0	Technicien principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0
Technicien	1	1	Technicien	1	1
Agent de maîtrise princ	1	0	Agent de maîtrise princ	1	0
Agent de maitrise	2	2	Agent de maitrise	2	2
Adj tech Principal 1 <sup>ère</sup> cl	2	2	Adj tech Principal 1 <sup>ère</sup> cl	3	3
Adj tech Principal 2 <sup>e</sup> cl	6	6	Adj tech Principal 2 <sup>e</sup> cl	6	5
Adj tech	7	7	Adj tech	7	5
<i>Filière Animation</i>			<i>Filière Animation</i>		
Animateur	0	0	Animateur	0	0
Adj anim Principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1	Adj anim Principal 1 <sup>ère</sup> cl	2	2
Adj anim Principal 2 <sup>e</sup> cl	3	3	Adj anim Principal 2 <sup>e</sup> cl	4	3
Adj anim	6	5	Adj anim	6	4
<i>Filière Culturelle</i>			<i>Filière Culturelle</i>		
Assistant Conserv Pat	1	1	Assistant Conserv Pat	1	1
Adj Patri Principal 1 <sup>ère</sup> cl	0	0	Adj Patri Principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1
Adj Patri Principal 2 <sup>e</sup> cl	2	2	Adj Patri Principal 2 <sup>e</sup> cl	2	1
Adj Patrimoine	0	0	Adj Patrimoine	0	0

<i>Filière Police</i>			<i>Filière Police</i>		
Chef de service PM	0	0	Chef de service PM	0	0
Brigadier Chef Principal	1	1	Brigadier Chef Principal	1	1
Brigadier	0	0	Brigadier	0	0

Catégorie A : 1

Catégorie B : 3

Catégorie C : 40 dont 9 postes vacants

44 postes existants dont 35 pourvus

Postes vacants :

- Agent de maîtrise principal (après la nomination au grade de technicien stagiaire en juin 2019) : suppression à prévoir après titularisation sur le grade, a priori à compter du 10 juin 2020
- Adjoint d'animation à TC (mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> août 2018)

A supprimer après nomination suite aux avancements de grade :

- ✓ Adjoint administratif
- ✓ Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- ✓ Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- ✓ Adjoint d'animation
- ✓ Adjoint du patrimoine à raison de 21h/semaine

A supprimer après mise à la retraite (1<sup>er</sup> septembre et 12 octobre) :

- ✓ 2 Adjoints techniques

## **2. Recrutement d'un agent d'entretien contractuel pour l'accueil de loisirs maternel**

L'agent d'entretien à temps plein de l'accueil de loisirs « les petits loups » a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 12 octobre 2019.

Pour rappel, la part de travail affectée à l'extrascolaire (mercredi et vacances scolaires) est refacturée à la CCPEIDF compétente en la matière.

Il est convenu, dans un premier temps prévu de six mois, le recrutement d'un contractuel avec deux contrats distincts pour les deux collectivités (14 h/semaine annualisées pour la Commune et 18 h/semaine annualisées pour la CCPEIDF). Ce recrutement se fera dans le cadre d'un « accroissement temporaire d'activité ». A l'issue, une nomination stagiaire (fonctionnaire) peut s'envisager par la Commune pour l'ensemble du poste avec une mise à disposition à la CCPEIDF pour la partie extrascolaire. Cette mise à disposition n'est pas autorisée dans la phase contractuelle. Les premiers six mois permettront d'affiner les besoins en termes de quantité de travail.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent d'agent technique à raison de 14 h/semaine pour une durée de 6 mois à compter du 30 septembre 2019, renouvelable 1 fois, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, sur la base du traitement de base du grade sans primes*

## **3. Investissements inférieurs à 500,00 € HT**

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
CHAUVET	Coupe bordure	Espaces verts	416.67	500.00	INV
GUILLEBERT	Matériels divers	Espaces verts	352.20	422.64	INV
SYPAC	Analyse curage plan d'eau	Parc des Oseraies	232.80	279.35	INV

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte d'affecter en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau*

## **IV / QUESTIONS DIVERSES**

### Création d'une épicerie solidaire

Le Maire présente le projet qui est porté par l'association Brahmani, qui intervient déjà localement sur de la distribution de produits locaux en circuit court.

Le fonctionnement d'une épicerie sociale et d'une épicerie solidaire est quasiment identique, une épicerie sociale portée par les CCAS, une épicerie solidaire est portée par une association.

Divers partenaires sont associés au projet : l'association Brahmani, la Commune, le Conseil Départemental, les assistantes sociales, la Banque alimentaire, Carrefour Market. La contribution de la Commune consisterait en la mise à disposition d'un local, l'espace existant derrière la Poste est pressenti.

Il s'agit de proposer des produits à des coûts réduits. Ce service s'adresse à des personnes rencontrant une difficulté transitoire, pour leur permettre d'en sortir. C'est une aide ponctuelle, l'association définit les critères et les bénéficiaires.

Le projet est en cours d'élaboration. Il n'y a pas encore de date d'ouverture. La Commune se chargera au préalable de la mise aux normes du local, l'association se chargera de l'aménagement mobilier. Elle devrait bénéficier de subventions du département pour cette prise en charge.

### Curage du plan d'eau

Depuis plus de quinze ans, la Commune s'interrogeait sur les moyens techniques à mettre en œuvre pour le désenvasement du plan d'eau du Parc des Oseraies. Diverses solutions ont été proposées, toutes très coûteuses et parfois complexes. De surcroît, la réglementation de la Police de l'eau est très stricte en la matière, ce qui ne facilite pas l'opération.

L'opportunité de l'assèchement complet lié à la période de canicule a permis de faciliter l'accès et les moyens techniques. Par ailleurs, l'intervention ne risquait plus de provoquer une pollution de l'eau, le site étant devenu indépendant du cours d'eau. Quelques poissons ont péri suite à cette sécheresse, mais un nombre important a pu être préservé par les services techniques qui les ont remis dans la rivière.

Le Maire précise qu'il a fourni toutes les informations concernant cette opération aux services de la DDT, au SMVA et à la société de pêche.

Un mètre de vase, soit environ 2 000 m<sup>3</sup> ont été extraits. Les berges ont été en parallèle reprises. Le plan d'eau a désormais une profondeur comprise entre 1 et 1,5 mètre. L'espace est donc à nouveau disponible pour la pêche. La société de pêche Auneau Gallardon devrait se charger de l'empoissonnement.

La vase stockée à proximité devrait utilement être reprise par des agriculteurs. Préalablement des analyses sont en cours pour s'assurer de la possibilité d'épandage sur les terrains agricoles, conformément aux recommandations de la DDT.

Le règlement de l'utilisation du parc a par ailleurs été revu avec une amélioration de la signalisation, notamment concernant la sécurité pour les enfants.

Axel TROTIGNON se renseigne de la potentialité d'absorption des crues. A priori, il n'y aura pas d'impact. Il évoque également le curage des rus et rivières qui n'est jamais effectué. Le Maire rappelle que cette mission est du ressort du SMVA qui est régulièrement sollicité. Le SMVA limite ses intervention en s'appuyant sur la DDT qui recommande en fait de ne pas entraver l'écoulement naturel des eaux et de préserver la biodiversité du lit des rivières.

### Extension du réseau d'assainissement, secteur de Montlouet

Le recrutement de l'entreprise de travaux est en cours. La commission d'ouverture des plis s'est tenue le 17 septembre. Les candidats sont sérieux. Le Maire précise que les offres s'inscrivent dans l'enveloppe budgétaire prévue ce qui permet de confirmer l'échéancier des travaux avec un démarrage au printemps 2020.

La CCPEIDF s'est engagée, sur demande de l'Agence de l'eau, à conduire le projet après le transfert de compétence eau/assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Axel TROTIGNON revient sur le courrier distribué relatif aux problèmes des rejets, notamment de lingettes, dans le réseau. Il questionne sur les contrôles prévus. Ils n'ont pas encore débuté. Les divers moyens techniques d'investigation envisageables sont en réflexion. Il faut noter que depuis le

courrier, on constate une sensible amélioration. Eric TABARINO précise que les habitants sont revenus de vacances et qu'ainsi les problèmes pourraient resurgir.

#### Bulletin municipal 2019/2020 :

Le Maire remercie les élus pour la distribution du bulletin municipal. Il fait appel à des volontaires pour couvrir le secteur 6 restant à distribuer.

#### Lotissement de la « Croix Saint Hubert »

Le Maire informe qu'il a participé à la Commission d'Appel d'Offres relative à la consultation diligentée par Habitat Eurélien pour le recrutement d'un maître d'œuvre qui suivra les travaux de construction de l'habitat collectif de 12 logements sur le nouveau lotissement. C'est le cabinet Archigone qui a été retenu. Il est prévu que le permis de construire soit déposé avant la fin de l'année pour un début de travaux en septembre 2020. Le Maire a demandé à être associé à la définition du projet.

#### Prélèvement d'eau

Eric TABARINO signale qu'un camion a rempli, à plusieurs reprises, sa citerne à l'aide de la borne incendie située route de Bleury. Au moins 30 m<sup>3</sup> auraient été prélevés. Il s'avère qu'aucune autorisation n'a été donnée par la Commune. Même si l'enjeu financier est faible, ces pratiques sont évidemment interdites sans accord préalable.

Le Maire suggère que lorsque l'on constate ce type d'événement, que chacun intervienne sur place auprès de l'entreprise en défaut.

#### Réfection de la route de Maintenon

La chaussée sera refaite prochainement en ECF (Enrobé Coulé à Froid). Le Maire ajoute qu'il a interrogé les services du Conseil départemental concernant les marquages. Il lui a été confirmé qu'ils seront refaits dès les travaux d'enrobé terminés.

#### Entretien devant les propriétés

Pierre COUTURIER préconise au Maire de rappeler aux administrés qu'ils doivent nettoyer leur bordure de propriété sur le domaine public ; en particulier concernant la végétation.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 21h45.

 Le Maire  
Yves MARIE